

**DELIBERATION N° 06/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 17 Mars 2025

Sous la présidence de Monsieur Djamel NEDJAR, Le Maire

Présents : M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, M. BOURÉ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. MENIRI, Mme TIZNITI, Mme BOCK, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, M. RUBANY, M. NITOU SAMBA, M. BUISINE, Mme UMAKANTHAN, M. BIRACH, M. MILLET, M. MAISONNEUVE, M. LAGEDAMON, M. MAILLARD, M. BOUTRY, M. SAHED, M. PEULVAST.

Excusés et ont donné procuration : Mme GOMEZ à M. FLORIN, Mme BOULET à M. BOURÉ, Mme DIALLO à Mme MACKOWIAK, M. OLIVIER à M. DADDA, Mme CETINKAYA à M. MENIRI, Mme NAZEF à Mme EL HAJOU, Mme DUMOULIN à M. MAISONNEUVE, Mme LE LEPVRIER à M. LAGEDAMON.

Excusé : M. DUPRAT.

Secrétaire de séance : Mme UMAKANTHAN.

Objet : **Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - « Fonds vert »**

Monsieur le Maire expose :

Annoncé le 27 août 2022 et effectif depuis janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert jusqu'à 2027 pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique.

C'est dans ce cadre et parmi de nombreuses autres actions de désenclavement / requalification urbaine que la Ville s'inscrit afin de construire un nouveau pôle éducatif comprenant deux nouvelles écoles (une maternelle de 7 classes et une élémentaire de 14 classes), sur le même site, dans le quartier des Hautes Meunières.

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Vu la nouvelle édition 2025 du Fonds Vert.

Considérant que dans le cadre de sa politique d'aménagement, la commune a validé le projet de création d'un pôle éducatif regroupant une école maternelle de 7 classes et une école élémentaire de 14 classes ;

Considérant que le coût financier de cette opération s'élève pour la commune à la somme de 14 000 000€ HT soit 16 800 000€ TTC ;

Considérant la possibilité de pouvoir bénéficier de financements du Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité de présenter un dossier de demande de subvention d'un montant de 2 500 000€ dans le cadre de l'appel à projets « Fonds vert 2025 », correspondant à 17,9% du montant total hors taxe de l'opération.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer tout document afférent.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2025 et suivants.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Djamel NEDJAR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Affichée le **20 MARS 2025**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires - Fonds vert

Date de transmission de l'acte : 20/03/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/03/2025

Numéro de l'acte : delib-06-2025 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20250317-delib-06-2025-DE

Date de décision : 17/03/2025

Acte transmis par : Francine LIENHARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions